

**Commission Nationale pour l'Unité et la Reconciliation
Komisiyo y'Igihugu y'Ubumwe n'Ubwiyunge
National Unity and Reconciliation Commission
B.P. 174 KIGALI - Tel. 571761-66**

**CONFERENCE DE LA "CNUR-GTZ SUR LA PRESENTATION DU
RAPPORT D'EVALUATION DU PROCESSUS D'UNITE ET DE
RECONCILIATION NATIONALES"**

HOTEL DES MILLE COLLINES/KIGALI, LE 25 JUILLET 2002.

La production de ce document a été financée par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) a travers le projet CNUR - GTZ~« Prévention de crises-soutien a la CNUR.

TABLE DE MATIERE

- INTRODUCTION
- I. RESUME DES DISCOURS D'OUVERTURE
 - II. RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION DU PROCUSSUS D'UNITE ET DE RECONCILIATION
 - III. INTERVENTIONS DES RESPONSABLES MINISTERIELS CONCERNES DIRECTEMENT PAR LES RESULTATS DES CONSULTATIONS
 - IV DEBAT OUVERT
 - IV. INTERVENTIONS DES AMBASSADES ET MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCREDITEES AU RWANDA
 - VI. RESUME DU DISCOURS DE CLOTURE
 - VII ANNEXE

INTRODUCTION

Conformément au mandat de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR) de servir de plate forme de discussion sur le processus d'Unité et de Réconciliation et en application de quelques recommandations du dernier Sommet National de l'an 2000, la CNUR a initié une large consultation nationale sur le processus d'unité et de réconciliation. Deux objectifs majeurs soutenaient ladite initiative

- Mettre en face de décideurs politiques les indicateurs positifs compatibles au processus d'unité et réconciliation, les indicateurs négatifs pouvant torpiller le processus et les suggestions normatives de la population.
- Développer les stratégies appropriées et sectorielles face aux résultats des consultations.

Les résultats des consultations pour chaque Province ont été présentés à la population le 23 Novembre 2001 en présence de plusieurs officiels de L'Etat.

Au niveau national, la cérémonie s'est déroulée à Kibuye et a été rehaussée par Son Excellence le Président de la République Rwandaise Paul KAGAME.

Faisant suite aux présentations provinciales, la conférence du 25 Juillet 2002 avait pour objectifs

- La présentation du rapport condensé à caractère national.
- La sollicitation des engagements pratiques de tous les partenaires au processus d'unité et réconciliation en tenant compte des résultats des consultations.

Les consultations ayant été menées à partir d'Avril jusqu'en Août 2001, certains indicateurs négatifs ont déjà fait objet de plusieurs interventions participant ont leur démantèlement.

C'est pourquoi les lignes qui suivent contiennent les éléments des actions qui sont actuellement menées de nature à corriger les imperfections rapportées dans le rapport présente. Cependant, le rapport en cours contient beaucoup d'idées maîtresses qui ont retenu l'attention des participants et qui pourraient contribuer à la dynamisation du processus Unité et Réconciliation.

1. DISCOURS D'OUVERTURE

1.1. Résumé du discours du Président de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR)

Dans son mot de bienvenue, le Président de la CNUR. le Dr. HABYARIMANA Jean Baptiste a remercié les invités pour avoir répondu à l'appel de la Commission.

Il a par ailleurs relaté les grands moments des activités de la CNUR au cours de ces trois dernières années dont, les consultations de 1999, le sommet national de 2000 et les consultations nationales sur le processus d'Unité et de Réconciliation ainsi que la journée d'évaluation des initiatives d'unité et de réconciliation en l'an 2001. Il a montré que la Conférence du 25 Juillet 2002 est une suite de ces Brands moments et principalement des consultations et de la journée d'évaluation de l'an 2001.

Et le Président d'ajouter que l'unité et la réconciliation constituent à la fois la voie et l'objectif du gouvernement actuel tout en fustigeant la mauvaise gouvernance et la pauvreté qui sont des obstacles à la cohésion sociale.

Tout en remerciant les prestations de ses prédécesseurs dans la Commission, il a renouvelé l'engagement de l'équipe actuelle pour la promotion des valeurs réconciliatrices avec le concours de la population Rwandaise en général. Il a enfin, remercié la disponibilité du Président de l'Assemblée Nationale de Transition qui a bien voulu conduire les travaux de la Conférence.

1.2. Résumé du discours du Président de L'Assemblée Nationale de Transition

Prenant la parole en qualité d'invité d'honneur, le Président de l'Assemblée Nationale de Transition, Son Excellence Dr. Vincent BIRUTA, a remercié la CNUR pour avoir jugé utile la présentation du rapport.

Il a sommairement esquissé les tenants et les aboutissants des divisions Rwandaises à travers l'histoire.

La colonisation du Rwanda, les heurts du vent des indépendances et le leadership divisionniste ont culminé sur le génocide de 1994 a-t-il ajouté.

Il a, par ailleurs, parlé de la genèse de la CNUR en citant les textes légaux des accords d'Arusha qui justifiaient son opportunité en définissant les grandes lignes de sa mission. Il a spécialement cité l'article 24 des Accords d'Arusha et la loi n° 03/99 du 12 mars 1999 instituant la Commission Nationale pour l'Unité et Réconciliation.

Il a réitéré les activités marquantes de la CNUR au cours de ces trois dernières années et a cité quelques indicateurs de cohésion nationale dont le gouvernement se félicite et les indicateurs négatifs qui participeraient à la désintégration sociale et pour lesquels il a demandé à l'audience de prendre des stratégies de démantèlement.

En conclusion il a rappelé qu'il y avait une grande volonté politique convergente avec les efforts d'unité et réconciliation. Il a encouragé la population Rwandaise à participer activement à la mise au point de la Constitution et à la réussite des juridictions participatives Gacaca.

Il a enfin, ouvert les travaux de la Conférence dont il a assuré la bonne marche.

11. RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION DU PROCESSUS D'UNITE ET DE RECONCILIATION.

Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de la CNUR Fatuma NDANGIZA a souligné que les consultations s'inscrivent dans le mandat de la CNUR et des recommandations du Sommet National tenu du 18 au 20 Octobre 2000 dans l'Immeuble du Parlement. Elle a sommairement relaté les points relatifs à la formation préalable des enquêteurs avant les consultations (les animateurs des consultations), la composition des échantillons dans chaque districts du pays et les résultats à l'issue des consultations.

Les résultats ont été présentés sous trois ordres

- Les indicateurs positifs en faveurs, du processus d'Unité et de Réconciliation.
- Les indicateurs négatifs ne contribuant pas à la cohésion sociale.
- Les suggestions normatives de la population.

2.1. Les indicateurs Positifs en faveur du processus d'unité et de réconciliation.

- L'enseignement est accessible a tout le monde.
- La population qui se désolidarise de ceux qui propagent des idées divisionnistes et/ou de ceux qui portent atteinte à la sécurité et à l'intégrité nationales.
- Le rapatriement de la plupart des réfugiés Rwandais.
- La fusion de deux armées jadis antagonistes.
- Les orphelins du génocide et de la guerre ont trouvé des familles d'accueil.
- Les biens mobiliers et immobiliers que certaines personnes s'étaient appropriées illégalement ont été restituées à leurs propriétaires.
- Les élections des dirigeants de base se sont déroulées dans la transparence considérant uniquement le seul paramètre "compétences".
- La mention ethnique ne figure plus sur la carte d'identité.
- Différentes commissions ont été créées dans le but de consolider le respect des droits de la personne et de relever le niveau de vie des Rwandais.
- Le recrutement des fonctionnaires de l'Administration Centrale se fait sur base de compétition.
- L'enrôlement dans l'Armée et dans la Police Nationale est basée uniquement sur la volonté et la capacité de chaque récipiendaire
- La nouvelle loi sur la succession accorde les mêmes droits et les mêmes avantages aux enfants de deux sexes.

2.2. Les indicateurs négatifs ne contribuant pas a la cohésion sociale.

- Les menaces à l'intégrité et à la sécurité nationales par les infiltrés et leurs allies qui opèrent dans des pays limitrophes.
- Certaines personnes ne se sentent pas concernées par l'ensevelissement des dépouilles mortelles des victimes du génocide et le deuil national organisé en leur mémoire.
- La fuite des anciens dirigeants et leur double langage.
- Les conflits relatifs à la répartition des terres.
- La corruption au sein du système judiciaire.
- La corruption au sein de l'administration locale de base.
- Opinions contradictoires dans la population sur "IBUKA".
- Cas de discrimination observés dans les fonds d'appui aux orphelins et aux rescapés du génocide.

2.3. Les suggestions normatives de la population.

- La promulgation rapide de la loi régissant l'usage des terres au Rwanda;
- La population doit être formée afin qu'elle puisse connaître les lois, ainsi que ses droits car elle croit que la loi est là uniquement pour punir et non pour protéger le citoyen ;
- Les fonds d'appui aux nécessiteux ne doivent pas faire preuve d'une discrimination quelconque. Ils doivent appuyer tous ceux qui en ont besoin et qui remplissent les conditions requises ;
- Les fonds d'appui aux rescapés du génocide doit être utilisé à bon escient, de façon à ne pas être une source potentielle de conflits ;
- Il devrait y avoir des mécanismes de contrôle et de détection des dirigeants mal intentionnés, de sorte qu'ils soient limogés à temps, avant qu'ils ne prennent la poudre d'escampette ;
- Les médias en général, la radio Rwanda en particulier ainsi que les autorités, doivent démentir les rumeurs propagées par les médias étrangers et les mécontents du régime où qu'ils soient ;
- La mise en retraite des enseignants devrait se faire en toute transparence et en toute dignité, seulement lorsque tous leurs avantages prévus par la loi sont disponibles. Ils doivent recevoir leurs salaires à temps, à l'instar des autres agents de l'Administration Centrale ;
- Toutes les institutions étatiques de lutte contre l'injustice doivent resserrer l'étau pour que la population puisse jouir pleinement de ses droits.
- Les dirigeants devraient avoir un programme précis de visites à la population dont le but serait de lui expliquer le programme global du Gouvernement. Ceci éviterait à la population de confondre les mauvais actes posés par certains représentants du Gouvernement du programme gouvernemental ;
- Il faudrait une formation des échelons de base afin que les dirigeants à ce niveau puissent être plus efficaces ;

- Les Rwandais doivent s'atteler au travail et s'éloigner des conflits inutiles
- qui leur prennent beaucoup de force et beaucoup de temps.

II. INTERVENTIONS DES RESPONSABLES MINISTERIELS CONCERNES DIRECTEMENT PAR LES RESULTATS DES CONSULTATIONS.

Après la présentation du rapport, les responsables ministériels concernés par Fun ou l'autre indicateur qui pourrait torpiller le processus d'unité et de réconciliation ont pris un à un la parole. Ils expliquaient les préoccupations de leurs ministères actuellement et les perspectives d'avenir pour diluer la virulence des indicateurs négatifs observés.

3.1. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale.

L'exposé du Ministre André BUMAYA, portait essentiellement sur les menaces à l'intégrité et à la sécurité nationales par les infiltrés et leurs alliés de la sous-région. Pour plus de clarté il a été épaulé par le Représentant du Ministère de la Défense et la Sécurité Nationale, le Général de Brigade Laurent MUNYAKAZI.

Parce que le Rwanda ne privilégie pas la solution militaire dans la réduction de ces menaces, plusieurs pistes sont exploitées a dit le Ministre.

- Pour ceux qu'il a qualifié d'otages politiques, une action mobilisatrice au Retour au pays a été amorcé par la commission en charge du rapatriement conjointement avec le HCR et les pays hôtes.

Le MINAFFET s'y est impliqué par le biais de nos ambassades et de la cellule créée au sein du ministère qui s'occupe des Rwandais de la diaspora.

Il a rappelé qu'à l'initiative de l'ambassade du Rwanda en Afrique du sud, Une réunion de la diaspora a été tenue à Kigali du 26 au 30 Décembre 2001.

- Toutes les attaques des infiltrés, ont été déjouées et l'armée Rwandaise s'applique à anéantir les menaces de guerre à partir du Congo.
- Dans le cadre macro-politique, il a cite les Accords de Lusaka et les récents Accords de Pretoria entre le gouvernement Rwandais et la République Démocratique du Congo.
Ces initiatives convergent toutes à la pacification de la sous-région et l'anéantissement de toute menace de guerre sur le Rwanda.
Et le Ministre d'ajouter que le gouvernement Rwandais s'appliquera au respect des différents Accords et continueront les actions de mobilisation à l'extérieur du pays pour fixer la vraie image du Rwanda actuel.

3.2. Le Ministère de l'Administration Locale et des Affaires Sociales.

Représente par le Secrétaire d'Etat Odette NYIRAMIRIMO, elle s'est exprimée au sujet des points ayant trait à la fuite des anciens dirigeants et leur double langage, la

corruption au sein de l'administration locale de base, les fonds d'assistance aux orphelins et aux rescapés du génocide et les rumeurs qui distraient la population.

Partant des cas concrets dont celui des anciens premiers ministres, Twagiramungu Faustin et Célestin Rwigema et de l'ancien Président de l'Assemblée Nationale de Transition, Sebarenzi, elle a dit que le double langage qui les a tous marqué n'est qu'une façon de rationaliser leur fuite pour mériter un asile dans les pays étrangers.

Elle a confirmé que le double langage a été observé également chez l'ancien Président de la République Pasteur BIZIMUNGU pour ses ambitions propres.

A ce sujet les stratégies du MINALOC sont de trois niveaux :

- Expliquer à la population rwandaise et à la communauté internationale les raisons de démission ou de renvoi des hautes autorités politiques.
- Demander que les responsables de ce langage double soient traduits en justice si leurs discours sont de nature à perturber l'ordre public.
- Exiger l'application rigoureuse du Code d'éthique politique dans le choix des dirigeants.

Parlant de la corruption dans les instances de base de l'administration locale, elle a souligné que la généralisation serait native tout en reconnaissant quelques cas isolés. Sur ce point, les stratégies du Ministère pour endiguer ce fléau sont les suivantes :

- Avec l'aide de la Commission Nationale de Droits de l'homme, éveiller-la conscience du Rwandais sur ses droits par le truchement des actions éducatives.
- La sensibilisation sur les conséquences néfastes de la corruption dans l'administration.
- Le renvoi et la traduction en justice des personnalités dont l'évidence de corruption est irréfutable.
- La démocratisation qui donne à la population le pouvoir de choix de leurs dirigeants et de renvoi de ceux-ci si leurs prestations ne sont pas appréciées des électeurs.
- La décentralisation qui donne à la population l'accès à la participation dans tout ce qui se décide pour la collectivité.

Quant aux rumeurs, les mêmes stratégies de communication sont utilisées pour informer la population avec l'appui des médias officiels.

A l'étranger les ambassades et les politiciens en déplacement ne cessent de donner l'information authentique sur le Rwanda, son image actuelle.

En rapport avec les fonds d'appui aux rescapés du génocide et les fonds d'assistance sociale du MINALOC, elle a souligné que les deux fonds ont des missions différentes et qu'ils ne peuvent pas être fusionnés.

Elle a signifié que les deux fonds n'ont pas des moyens suffisants pour atteindre leurs cibles potentiels spécifiques étant donné le nombre élevé des rwandais se trouvant en dessous du seuil de la pauvreté.

Cependant les deux fonds doivent agir dans le respect de leurs missions et de leurs groupes cibles avec la plus grande transparence possible a-t-elle ajouté. Et c'est pourquoi le FARG a ouvert les branches dans toutes les provinces pour être plus opérationnel en se rapprochant des bénéficiaires de ses services (Les rescapés du génocide le plus démunis).

3.3. Le Ministère de la justice et des Relations Institutionnelles

Le Ministre MUCYO Jean de Dieu s'est exprimé au sujet de la corruption dans l'appareil judiciaire et de la lenteur des procès en général. Il a évoqué également les tractations en cours en vue d'une mise au point d'un fond de réparation dont jouiraient les rescapés du génocide.

- S'agissant de la lenteur des procès du génocide, il a fait remarquer qu'il a fallu attendre 1996 pour avoir la loi sur le génocide jadis inexistante au Rwanda. Les actions en justice n'ont commencé qu'en 1997 mais le nombre élevé des détenus présumés génocidaires reste un obstacle à l'accélération des procès. Tenant compte de toutes les contraintes qui marquent le secteur de la justice, il a été initiée une justice participative Gacaca, aujourd'hui en expérimentation, qui jugera la plupart des présumés génocidaires dans leurs cellules respectives.

Cependant, parallèlement avec l'expérimentation du Gacaca, le MINIJUST a initié les procès groupés tandis que une campagne de sensibilisation bat son plein pour amener la population à participer activement et correctement dans les juridictions Gacaca.

- S'exprimant au sujet de la corruption au sein de l'appareil judiciaire, il a énoncé certaines mesures prises par son ministère dont :
 - La traduction en justice des personnes culpabilisées.
 - Sensibiliser la population pour qu'elle dénonce les actes de corruption qu'elle observe.
 - Un projet de loi sur la corruption et les actions similaires a été soumis au Parlement.
 - Le Ministère dispose d'un bureau de sensibilisation qui est chargé de la vulgarisation des lois à l'aide des médias officiels.
- Quant aux fonds de réparation, le Ministre a révélé qu'une loi en la matière est en étude.

3.4. Le Ministère des Terres, de la Réinstallation et de la Protection de l'Environnement

S'exprimant sur les problèmes liés à la répartition de la terre au Rwanda, le Ministre a posé la problématique générale de la terre au Rwanda. Revenant sur l'histoire du

pays, il a dit que l'équation s'est compliquée avec le retour des réfugiés de 1959 qui jadis avaient des portions de terre dans leur pays natal. L'ambiguïté des Accords d'Arusha au sujet du droit à la propriété dans le domaine foncier laisse les décideurs perplexes. En effet, ils reconnaissent d'une part, le droit à la propriété pour chaque personne et d'autre part, ils instruisent les personnes ayant été réfugié pendant plus de dix ans de ne pas réclamer leurs propriétés. Bien que certaines initiatives ont eu lieu dans le parc national Akagera et dans la forêt de Gishwati pour trouver de l'habitat pour tous, les difficultés persistent.

Et le Ministre d'ajouter que le problème de la terre doit s'intégrer dans la politique de la population en relation avec le développement multisectoriel du Rwandais.

Il a néanmoins indiqué qu'après les consultations auprès de la population, un projet de loi régissant la terre au Rwanda sera soumis au parlement avant la fin de cette année 2002.

IV. DEBAT OUVERT

Après l'exposé des Ministres, c'était le tour de l'audience de corroborer, de défier ou de compléter leurs propos. 11 s'en est dégagé quelques idées maîtresses que nous pouvons retenir en guise de recommandations

1. Les prestations des dirigeants politiques doivent faire objet d'évaluation pendant qu'ils sont en fonction afin de leur permettre de s'améliorer ou de les démettre.
2. Pour être mieux opérationnel dans sa campagne d'éducation et de mobilisation, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation devrait disposer de sa propre Station Radio.
3. Après les consultations auprès de la population un projet de loi régissant la terre au Rwanda sera soumis au Parlement avant la fin de cette année 2002.
4. Tenant compte des missions spécifiques des fonds FARG et fonds MINALOC en rapport avec l'assistance des personnes vulnérables, la fusion de ces deux fonds est impossible.

Ils doivent plutôt accomplir leurs missions respectives dans la transparence et les normes qui les régissent doivent être expliquées à la population.

5. IBUKA ne regroupe pas seulement les rescapés mais toutes les personnes acquises A la lutte contre le génocide et son idéologie.
6. Les ambassades et les dirigeants politiques en mission A l'étranger devraient s'investir davantage à la présentation de l'image réelle du Rwanda aux rwandais de la diaspora et A la communauté internationale.
7. Le projet de loi relative aux fonds de réparation des rescapés du génocide qui a été soumis au parlement devrait mériter une attention particulière pour son opérationnalisation prochaine.

8. Le traitement du projet de loi soumis au Parlement en rapport avec la corruption et les actions similaires doit être accéléré.
9. L'institution d'Ombudsman" devrait être vite installé pour prévenir et/ou traiter tous les d'injustice sociale au pays
10. Comptant sur la volonté politique de nos dirigeants, l'unité et la réconciliation restent l'unique voie dans laquelle doivent s'impliquer tous les Rwandais soucieux d'un meilleur avenir pour leur pays.
11. La population rwandaise doit prendre ses responsabilité dans l'application des programmes gouvernementaux ; elle doit aussi être régulièrement sensibilisée à une meilleure connaissance des lois en vigueur au pays.

V. INTERVENTIONS DES AMBASSADES ET MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCREDITÉES AU RWANDA

Deux intervenants ont pris successivement la parole, Son Excellence Monsieur HANS-DIETER STEINBACH, Ambassadeur d'Allemagne au Rwanda et Monsieur GANA FOFANG, le Représentant Résidant du PNUD au Rwanda. Ils ont tous réitéré leur soutien à la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation dans ses diverses activités et au pays en général.

Spécifiquement, Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne au Rwanda a rappelé la participation de la Coopération Allemande a la réussite des consultations dont le rapport final venait d'être présente.

S'exprimant sur les consultations proprement dites, l'Ambassadeur a souligné que c'était pour lui une expérience impressionnante de participer à la journée d'évaluation sur le processus d'unité et de réconciliation qui s'est tenue à Kibuye le 23 novembre 2001. La participation de la population à travers les opinions et observations contradictoires au sujet dudit processus marque l'engagement ferme de celle-ci à l'amélioration des relations sociales a-t-il ajouté.

Partant de la tragique expérience Allemande pendant le régime Nazis, il a dit que la réconciliation doit jouer le rôle de reconstruction et de développement dans un pays qui s'applique à surmonter les conséquences du génocide.

Et l'Ambassadeur d'ajouter que la réconciliation n'est pas un processus facile et que les lois et décrets n'en sont pas une garantie. Comme l'activiste Chilien des droits humains et le chercheur Roberta Bagic font souligne dans un article récent, "le pardon et la réconciliation sont le résultat d'un processus fondé sur la reconstruction morale" a-t-il poursuivi. Son avis sur le rapport présente était qu'il mettait en exergue les aspects qui font partie de cette reconstruction morale dont : la bonne gouvernance, la transparence, une justice impartiale, la lutte contre l'impunité et autres. Ceux-ci doivent dicter la politique du gouvernement et créer ainsi un cadre de succès au processus de réconciliation.

Il a rappelé que la réconciliation dépasse largement la co-existence pacifique. Elle signifie le rétablissement de la confiance entre l'un et l'autre, entre les voisins et la communauté dans laquelle on vit.

C'est dans ce cadre qu'il a interpellé la société civile, les ONGs et les communautés de base, les enjoignant d'œuvrer pour le rapprochement de la population à travers leurs activités quotidiennes en vue d'un rétablissement de la confiance.

En conclusion, il a émis le vœu selon lequel le processus d'unité et de réconciliation doit être inclusif. Auteurs et victimes du Génocide ainsi que les générations à venir doivent connaître que les atrocités du passé parce que ceux qui ferment les yeux sur le passé deviennent aveugles face au présent (Dr Richard Von Weizsäcker, ancien Président Allemand).

" La conspiration au silence " comme ça a été dit lors d'une conférence à Kigali, il y a plusieurs mois, rendrait la réconciliation extrêmement difficile.

Cependant, la réconciliation demeure un processus dont on ne saurait pas mesurer immédiatement les résultats. Mais, nous pouvons prendre l'évaluation menée comme un pas encourageant dans ce long processus a-t-il conclu.

VI. RESUME DU DISCOURS DE CLOTURE

Dans son mot de clôture le Président de l'Assemblée Nationale de Transition, Son Excellence Dr. Vincent BIRUTA a remercié tous les invités du caractère participatif qui a marqué le débat.

Il a encouragé les ministères et autres institutions de l'Etat à se rapprocher de la population tout en impliquant cette dernière à l'exécution de leurs programmes.

Il a remercié la communauté internationale qui ne cesse de soutenir le Rwanda dans son cheminement vers une paix et un développement durables.

Il a particulièrement félicité l'Ambassadeur d'Allemagne au Rwanda pour son intervention positivement chargée et le soutien multisectoriel de son pays pour le développement du Rwanda.

Les remerciements étaient également adressés à l'Ambassadeur de l'Afrique du sud au Rwanda pour une déterminante implication de son pays, l'Afrique du sud, dans la recherche de la paix pour la sous-région.

Les réalisations de la CNUR dans ces trois dernières années ont également mérité l'approbation et le soutien de l'invité d'honneur.

Il a terminé en soulignant que quand bien même, le processus d'unité et de réconciliation est long, il constitue la voie obligée pour l'avenir du Rwanda.